

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et vingt-cinq octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER ; M. CUGULLERE Michel ; M. DE VOLONTAT Philippe ;

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

**Objet** : 2022/04/10 Soutien aux communes du Département des Pyrénées-Orientales par la fourniture d'essences arbustives et arborées : choix communal pour 2022-2023

**Considérant** que comme chaque année, dans le cadre de sa politique départementale de soutien aux communes, le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la pépinière départementale fournit des plants d'arbres et arbustes ;

**Considérant** le conseil municipal est appelé à s'exprimer sur les besoins en essences et à définir des lieux d'implantation ;

**Considérant** la proposition présentée comportant les essences et lieux d'implantation souhaités ;

-----

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à adresser la demande de fourniture de plants par la pépinière départementale à la Présidente du Conseil Départemental sur la base des documents annexés ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 25 octobre 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA